

IN MEMORIAM

LOUIS LACHANCE

LE révérend père Louis Lachance, o.p., doyen de la faculté de philosophie de l'université de Montréal, est décédé le 28 octobre 1963, à l'âge de 64 ans. Ayant occupé des chaires de philosophie au Collège Dominicain d'Ottawa, à Salamanque en Espagne, à l'Angélique en Italie, en Amérique latine et à l'Université de Montréal, il s'était signalé tant par son enseignement que par le nombre et la qualité de ses ouvrages philosophiques.

Ceux qui ont connu le père Lachance comme professeur ou comme collègue se souviendront de son acharnement au travail, de son goût de la recherche, de son optimisme généreux, de sa bonhomie, de sa délicatesse, et de tant d'autres qualités qu'il possédait parfois jusqu'à l'excès. Nous lui savons gré de l'intérêt constant qu'il portait aux étudiants et aux professeurs, de la confiance qu'il accordait spontanément aux ressources spirituelles de notre milieu, du respect des personnes dont toute sa conduite était imbuë.

Le père Lachance s'intéressait vivement au progrès de l'Association canadienne de Philosophie et de la revue *Dialogue*, pour laquelle, malgré une santé chancelante et les lourdes charges du décanat, il avait, l'année même de sa mort, préparé deux comptes rendus (voir *Dialogue*, Vol. II, no 1, 1963, pp. 102-103, 104-105). Il voyait là des moyens que le Canada français devait utiliser à plein pour affermir et développer sa pensée philosophique, pour affirmer enfin sur le plan de l'intelligence une présence qui serait à la hauteur de ses aspirations. Il nous en indiquait d'ailleurs la voie par l'exemple de ses nombreuses publications.

L'œuvre philosophique du père Lachance atteste la diversité de ses intérêts. Il s'attacha dans de nombreux articles à définir le concept de « nation » pour en dégager les implications. Il s'efforça d'en faire des applications pratiques à notre situation.

Dès 1932, il publiait un ouvrage qui mettait en lumière l'apport considérable de saint Thomas d'Aquin dans l'histoire de la logique médiévale. Il y réunissait quelques-unes des contributions les plus importantes de l'Aquinat et montrait en quoi celui-ci se séparait de ses prédécesseurs tout en marquant un progrès sur la logique d'Aristote.

Mais son ouvrage principal, celui qui lui tenait peut-être le plus à

cœur, porte sur l'humanisme politique. Il s'y employa à broser un vaste tableau des relations entre l'individu et l'état, la nature et la grâce, afin de dégager, dans l'optique de son maître médiéval, et à la lumière des finalités humaines, l'ordre qui préside à l'organisation de nos vies. Plutôt que de poser au point de départ une hostilité artificielle et stérile entre la personne et la cité, il soutenait au contraire que « la perfection de l'individu est en dépendance étroite de celle des institutions politiques auxquelles il est incorporé » (*Humanisme politique*, p. 11). Mais l'ordre que le père Lachance entrevoyait pour l'homme allait bien au-delà de la simple justice. « L'amitié, écrivait-il, est la fine fleur de l'humain et comme l'exhalaison de toute vertu » (*ibid.*, p. 736) et un peu plus haut (p. 730), « la bienveillance est congénitale à l'homme, constitue le fond de l'humanisme . . . l'amitié est beaucoup plus inviscérée en le cœur de l'humanité, beaucoup plus confondue avec l'humain, que la justice. Lorsque celle-ci nous fait voir en notre semblable un *autre*, dont il nous incombe de reconnaître les titres et de respecter les droits, celle-là nous incite à le regarder comme une *partie* de nous-mêmes, comme quelqu'un qui communie aux mêmes principes que nous, au même mélange de misère et de grandeur. La bienveillance est la force qui rapproche et unifie, le sentiment générateur de la confiance et de la générosité. »

Nous pourrions nous étendre sur son enseignement métaphysique ou sur ses contributions à l'histoire et à la philosophie du droit. Mais nous préférons nous arrêter sur ces mots qui le décrivent si bien pour ceux qui l'ont connu.

Le père Lachance avait le souci de l'expression élégante et précise. Ce n'était pas un mince mérite que de publier autant qu'il l'a fait à une époque où l'effort intellectuel passait presque inaperçu chez nous. Dans un milieu plus favorable, avec de meilleurs moyens de diffusion, sa pensée eût sans doute connu un plus grand essor.

Peut-être nous comportons-nous trop souvent comme si le contact quotidien, les nombreuses conversations amicales nous permettaient de négliger l'œuvre édifiée par un maître et collègue tout au long d'une vie de recherches. Sa mort, en nous incitant à revenir méditer un moment sur ses ouvrages, nous fournit l'occasion d'en constater l'ampleur, les richesses insoupçonnées.

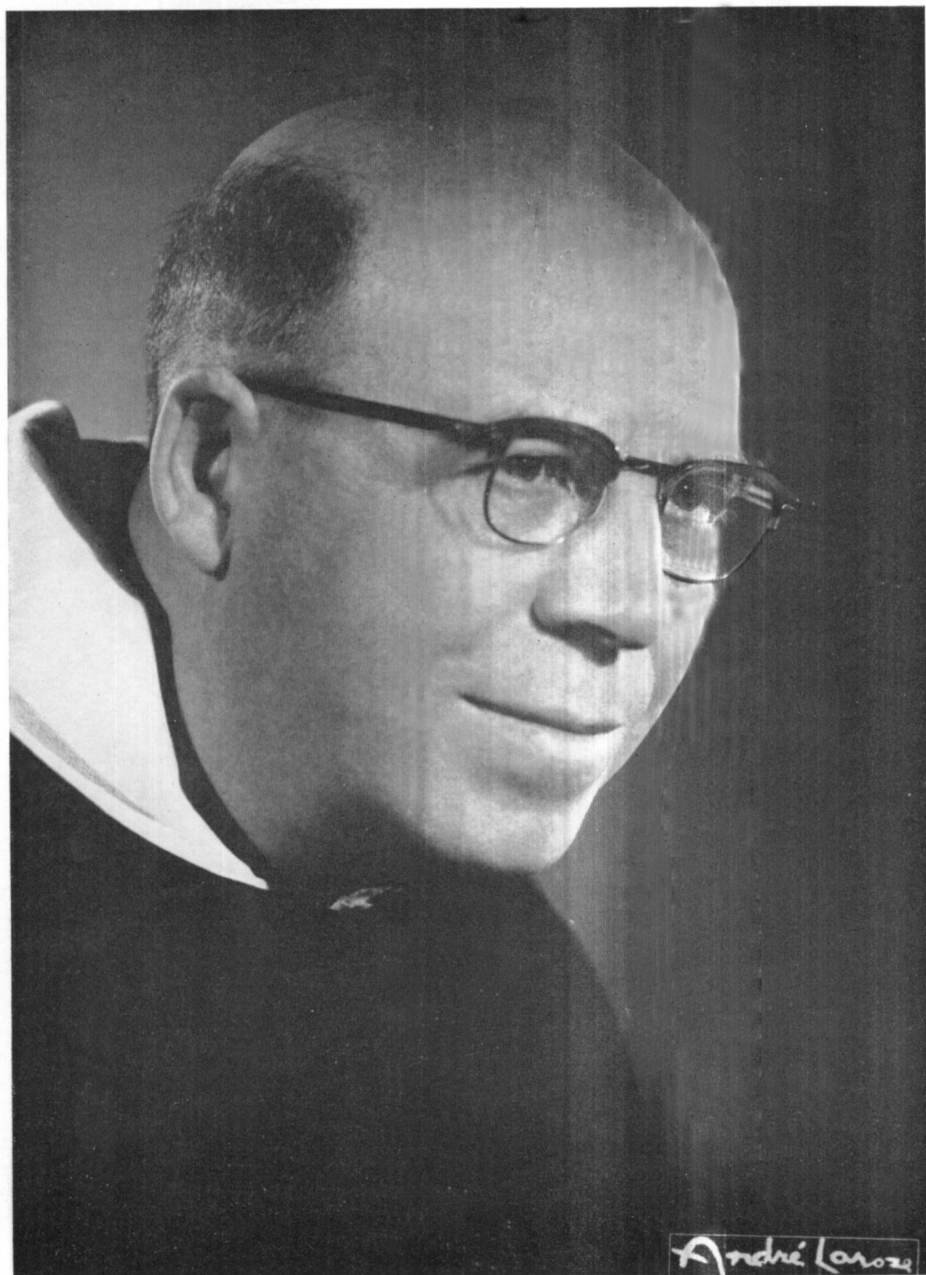
Principaux travaux philosophiques de Louis Lachance.

- Le Concept de droit selon Aristote et saint Thomas.* 1^{ère} édition, Montréal, Albert Lévesque; Paris, Recueil Sirey, 1933, 453 pages. 2^{ème} édition, revue et corrigée, Montréal, les Éditions du Lévrier, 1948, 336 pages. Traduction espagnole avec notes, par F. Cuevillas, sous le titre *El concepto de Derecho segun Aristoteles y Santo Tomas*. Buenos Aires, 1953, 404 pages.
- L'Humanisme politique de saint Thomas. Individu et État.* Montréal, les Éditions du Lévrier — Paris, Recueil Sirey, 1939, 746 pages.
- La Philosophie du Langage.* Montréal, les Éditions du Lévrier, 1943, 216 pages.
- Le Sujet du droit international.* Madrid, Instituto Francisco de Vitoria, 1947, 47 pages.
- L'Être et ses propriétés.* Montréal, les Éditions du Lévrier, 1950, 237 pages.
- Le Droit et les droits de l'homme.* Paris, Presses Universitaires de France, 1959, 239 pages.
- « Saint Thomas dans l'histoire de la logique », dans *Études d'histoire doctrinale et littéraire du XIII^e siècle*. Paris, Vrin, 1932, pp. 61-103.
- « Individu et État », dans *Études et Recherches*. Ottawa, 1936, pp. 11-125.
- « L'État païen d'Aristote », dans *Strena Garrigou-Lagrange*. Rome, 1937, pp. 323-344.
- « Philosophy of Language », dans *The Thomist*, Washington, 1942, pp. 547-588.
- « La Liberté et l'État », dans *Semaines sociales du Canada*, 1945, pp. 94-114.
- « L'Être », dans *Études et Recherches*. Montréal, 1945, pp. 1-142.
- « Peace and the Family », dans *The Thomist*, 1946, pp. 128-172.
- « La Nation », dans *Activités philosophiques*, Montréal, 1948, pp. 81-104.
- « La Moralité de la guerre », dans *Action Nationale*, Montréal, 1949, pp. 255-276.
- « Les Types de justice », dans *Initiation théologique*, Tome 3. Paris, 1952, pp. 807-846.
- « Les Données permanentes du droit », dans *Études et Recherches*. Ottawa, 1955, pp. 97-148.

IN MEMORIAM : LOUIS LACHANCE

- « Le Bien commun et les préceptes de la loi naturelle », dans *Études et Recherches*. Ottawa, 1956, pp. 165 ss.
- « La Personne humaine », dans *Semaines sociales du Canada*. Montréal, 1956, pp. 26-52.
- « Note sur l'être », dans *Études d'histoire littéraire et doctrinale du moyen âge*. Montréal, Institut d'Études médiévales; Paris, Vrin, 1961, pp. 139-149.

VENANT CAUCHY



Louis Lachance (1899-1963)